

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation Aquitaine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Aquitaine
7, rue Fénelon
33000 Bordeaux
05 57 30 08 00
aquitaine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE DU TAILLAN-MÉDOC

5 place Michel Réglade
33320 Le Taillan-Médoc
05 56 35 50 60
mairie@taillan-medoc.fr

NOS PARTENAIRES



Collectif "Le Taillan Notre Patrimoine"
Hôtel de ville - Mr Morillon Dominique
Place Michel Réglade
33320 Le Taillan-Médoc
le.taillan.notre.patrimoine@gmail.com
le-taillan-notre-patrimoine.jimdosite.com

FONDATION

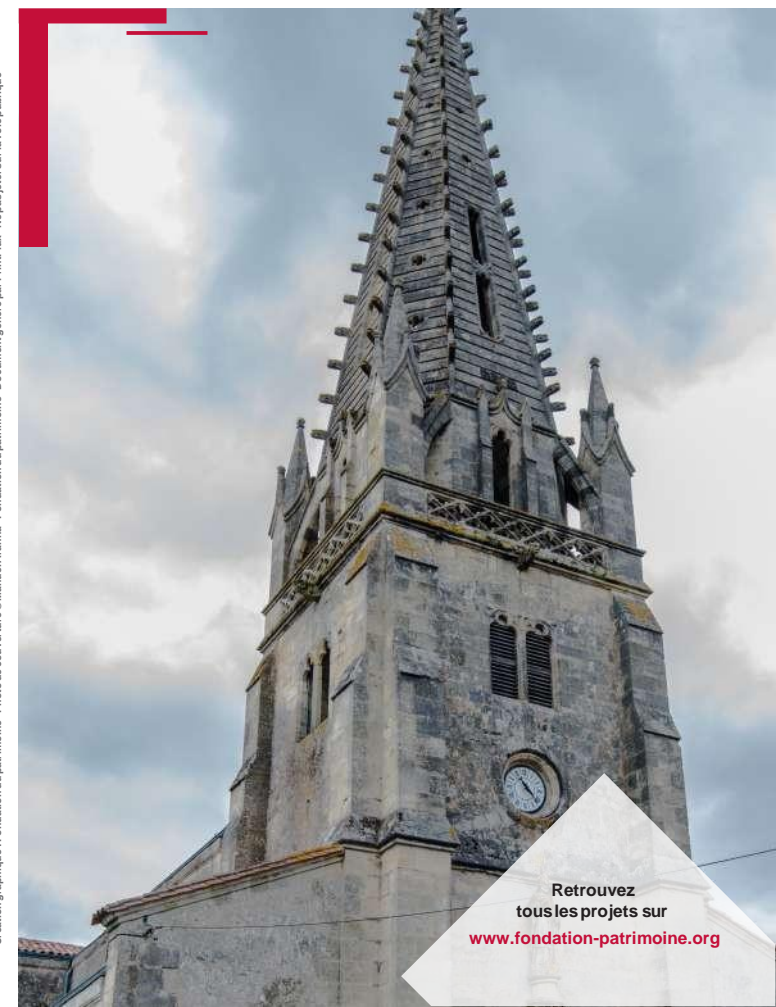
DU
PATRIMOINE

► *Je donne!*

POUR LA RESTAURATION DE

l'église Saint-Hilaire du Taillan-Médoc

Gironde (33)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture ©Manuel Aranha - Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Le Projet

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'église du Taillan-Médoc, dédiée à Saint-Hilaire, est un édifice roman qui a subi de nombreuses transformations au cours des siècles. La première mention de l'église sur son site actuel date du 10^{ème} siècle. Le bâtiment de cette époque a pratiquement totalement disparu. Du moyen-âge, on ne conserve aujourd'hui que la tour porche carrée du 15^{ème} siècle et un fragment de peinture murale représentant un lion. L'église a connu par la suite de nombreuses vagues de restauration. Les derniers travaux d'envergure datent de 1948, à la sortie de la guerre, avec la restauration complète du clocher.

L'EGLISE AUJOURD'HUI

L'édifice est aujourd'hui composé de trois nefs, avec un transept et un chevet pentagonal créant une façade à trois baies, correspondant aux trois nefs intérieures. L'ensemble est couronné d'un fronton triangulaire à la grecque. La flèche est ornée de crochets, fleurons et petites rosaces.

UN NOUVEAU PROJET DE RESTAURATION

Clin d'œil de l'histoire, les restaurations de l'église ont toujours été le fruit de la volonté implacable des élus, de la Paroisse et de Mécènes ! C'est dans cette dynamique de conservation et de valorisation du patrimoine Taillanais, que s'inscrit la démarche actuelle de la municipalité du Taillan-Médoc. Différentes interventions sont aujourd'hui nécessaires pour préserver et mettre en valeur ce patrimoine symbolique de la Commune : réfection de la toiture, restauration des peintures intérieures et de l'horloge, mise en valeur des vitraux.

Ce projet d'envergure porté par la municipalité, fait aujourd'hui l'objet d'une levée de fonds organisée par la Fondation du patrimoine et animée par le collectif d'habitants « Le Taillan, Notre Patrimoine ». Vous aussi, participez à cette belle initiative de sauvegarde de notre Patrimoine !

Montant des travaux	94 800 €
Début des travaux	Septembre 2019

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
l'église Saint-Hilaire du Taillan-Médoc

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60435

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - église Saint-Hilaire du Taillan-Médoc

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT			

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Manuel Aranha - Fondation du patrimoine